

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 10 Thermidor.

(Ere vulgaire)

Mardi 28 Juillet 1795.

La Russie a envoyé en Pologne une armée de 130 mille hommes. — Violation du territoire prussien par les habitans d'Arnheim en Hollande. — Demandes faites par les états-généraux à la France, au sujet du roi de Prusse. — Mouvements dans le canton de Zurich. — Les Etats-Unis ont fait retirer de leurs ports les vaisseaux anglais — Troubles occasionnés en Hollande par le parti d'Orange. — Arrivée de grains à Marseille. — Observations sur la commission chargée de juger les terroristes. — Villoirs complets remportés sur les émigrés qui étoient dans Quiberon.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE.

On ne reçoit plus à Paris d'Abonnemens aux *NOUVELLES POLITIQUES* pour la Belgique; il faut s'adresser au Bureau des Postes, à Bruxelles, chez le citoyen HOREWIES, chargé de la recette générale pour les pays conquis.

P O L O G N E.

Des frontieres, le 10 juillet.

On mande de Varsovie, en date du 1^{er}. de ce mois, qu'une armée de 40 mille Russes se rassemble en Lithuanie. On parle aussi d'un camp de 60 mille Russes qui doit se former dans la Kiovie. En général, on porte à 130 mille hommes le total des forces russes tant en Pologne qu'en Lithuanie.

Le prince Poniatowski, neveu du roi, est arrivé de Grodno à Varsovie, où il a séjourné quelques jours, & est retourné à Grodno, d'où il doit se rendre à Pétersbourg.

A L L E M A G N E.

De Wesel, le 11 juillet.

Nous venons d'apprendre la nouvelle très-singulière & bien inattendue, que les patriotes d'Arnheim s'étant rassemblés en assez grand nombre, ont violé le territoire prussien & se sont portés dans la ville de Huissen, où ils ont ruiné la maison du bourguemaitre, qu'ils ont ensuite emmené prisonnier. Nous attendons les détails de cet événement, qui peut avoir les suites les plus sérieuses.

De Francfort, le 16 juillet.

Le commissariat de guerre de l'armée prussienne en Westphalie, qui devoit retourner à Berlin, a tout-à-coup reçu contre-ordre, & la vente des magasins de cette armée a été suspendue.

Les états-généraux de Hollande ont arrêté qu'il seroit fait des démarches actives auprès de la France pour qu'elle obtienne du roi de Prusse :

- 1^o. Qu'il ne favorise point la désertion de l'armée hollandaise;
- 2^o. Qu'il reconnoisse l'indépendance de la république batave;
- 3^o. Qu'il admette un ministre hollandais à Berlin;
- 4^o. Que la France désavoue le prétendu traité secret entre elle & la Prusse.

Ces nouvelles, rapprochées de celles qu'on a lues à l'article de Wesel, semblent annoncer de prochaines explications de la part de la Prusse, relativement à la Hollande.

Les régimens d'émigrés qui étoient établis le long du Rhin au-dessous de Coblenz, vont joindre l'armée de Condé.

Le régiment de hussards de Salm, émigrés, qui étoit dans le Hanovre, est parti pour Bremerlehe, où il doit être embarqué. Ce corps a, dit-on, beaucoup souffert de la désertion pendant sa marche.

(*Extrait des gazettes allemandes.*)

S U I S S E.

De Zurich, le 15 juillet.

Les citoyens de ce canton ont été assemblés le 5^o juin par tribus, afin d'y recevoir communication des mesures prises par le sénat pour rétablir la tranquillité publique sur les bords du lac, où elle a été troublée. Toutes les dispositions proposées par le sénat furent adoptées à l'unanimité par les tribus.

Sur le soir du même jour, les séditieux de la campagne firent déclarer qu'ils se regardoient comme affranchis de toute soumission envers Zurich, & qu'ils sacrifioient leur sang & leur vie à la défense des justes réclamations qu'ils avoient faites.

Le 2 juillet, on renvoya de la ville de Zurich, tous les

domestiques mâles & femelles qui étoient satisfaits du village de Staefen, & il fut défendu aux habitans de ce village de mettre le pied dans la ville. On ordonna en même-temps la formation de plusieurs camps, & l'on conféra le commandement militaire au sénateur Scheuchzer, & au lieutenant-général Steiner, qui étoit ci-devant en cette qualité au service de France.

Le 3 juillet, 1400 hommes se mirent en marche du quartier de Winterthur. Un cordon de troupes sera tiré de manière à envelopper les deux bords du lac, & couper à la sédition tout moyen de s'étendre.

Bon nombre de communes de la campagne ont envoyé des députations au sénat, pour protester de leur fidélité & de leur inviolable attachement à une constitution sage, à l'ombre de laquelle l'état jouit d'une vraie splendeur, & les sujets, comme chacun le voit & le sent, du plus grand bien-être possible.

Les secours de Berne n'ont point encore été demandés; & tout ce qu'on a débité sur les intelligences que les mullins sont supposés avoir avec des étrangers, n'a pas le moindre fondement.

On écrit de Stockholm, le 29 juin, que M. Loofs, chargé des affaires de Hollande auprès de la cour de Suède, y a donné une fête solennelle, à l'occasion de l'alliance qui a été conclue entre la France & la république batave. La plupart des seigneurs de la cour & des membres de l'administration y ont assisté, avec les agens diplomatiques de France, de Prusse & de Pologne. On voyoit à l'une des croisées de la salle flotter le pavillon tricolore & celui de Hollande. On a porté de nombreux toast; M. Loofs a porté ceux du roi de Suède, de sa famille & des membres du gouvernement; le chancelier de Suède, celui de l'union, de la gloire & de la prospérité des deux républiques; & le ministre de France, celui du roi de Prusse & de la félicité générale des états prussiens.

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre de Birmingham, du 24 juin.

Le calme est rétabli dans cette ville; les dragons du roi sont de retour de Dudley, Stourbridge & Brooms-grove, excepté trente hommes qu'on a laissés dans ce dernier endroit, attendu que c'est aujourd'hui jour de foire.

On a fait circuler un très-excellent imprimé pour détruire les effets qu'auroit pu produire un autre d'une tendance très-dangéreuse, appelant le peuple aux armes, & pour la découverte de l'auteur, auquel il a été offert une somme de cent guinées, par un grand nombre de citoyens très-respectables.

« Artisans, frères & concitoyens, au nom de notre crédit, de notre sûreté & de notre bonheur, respectons les magistrats & les loix de notre pays. Les émeutes ne peuvent faire aucun bien, & peuvent faire beaucoup de mal: elles peuvent augmenter les taxes particulières de notre ville, dont nous ne sommes déjà que trop grévés; & comme on ne peut pas répondre de la conduite des hommes armés qui se voient insultés en faisant leur devoir, le mieux est de se tenir prudemment à l'écart. C'est la présence d'une foule de curieux qui encourage les vrais mutins, qui auroient peur d'agir si on les laissoit seuls dans la rue. Que les gens paisibles restent donc chez eux, & y tiennent leurs enfans & leurs domestiques,

& croyez-moi, les émeutes cesseront immédiatement ». Je suis à jamais & à jamais, votre sincère ami.

Job NOTT.

Mardi 23 juin.

On a publié à Londres un poème intitulé *Poudre à poudrer*, épître plaintive à M. Pitt, par Peter Pindar, poète. On y remarque quatre vers dont voici une traduction. . . . « Cependant si tu es déterminé à persécuter les perruques & les cheveux, si, comme un autre Hérode, tu ne veux pas même épargner les petits enfans, dis-nous, car la patrie a lieu de former des craintes, dis-nous jusques à quand tu nous permettras de porter nos têtes en sûreté ».

L'impôt sur les personnes usant de la poudre à poudrer, a produit à Chester 900 guinées, à Manchester 1960, & à Liverpool 2340. (Cet impôt est d'une guinée par personne.)

On a des avis de l'Amérique, du 15 mai, qui mandent que le congrès ne voit pas de bon œil que les Anglais s'emparent des vaisseaux des Etats-Unis. Le président a donné ordre aux maîtres des ports, de notifier que tous les vaisseaux anglais doivent quitter en 48 heures les ports de l'Amérique Septentrionale. On craint à présent, plus que jamais, que la guerre avec l'Amérique ne soit inévitable, d'autant plus que cette nation semble y incliner, & qu'on lui remarque un grand penchant pour les Français. Il n'y a pas encore long-tems qu'on a célébré à Boston une grande fête, en mémoire des grands succès des Français.

H O L L A N D E.

De Harlem, le 10 juillet.

Les états de Hollande ont résolu qu'il seroit proposé aux états-généraux de prendre le plutôt possible à la solde des Provinces-Unies 25,000 hommes de troupes françaises. L'armée hollandaise ne sera que de 8 à 9000 hommes: un grand nombre de leurs soldats ont déserté.

Il y a journellement des troubles dans plusieurs villes de Hollande; le parti étathoudérien s'y montre à découvert sous toutes sortes de formes.

On a répandu dans les Provinces-Unies un prétendu traité secret entre la France & la Prusse, duquel il résulteroit qu'à une certaine époque convenue les Français évacueroient au roi de Prusse la province de Zélande. Cette pièce, évidemment fabriquée en Hollande, a été publiée dans des gazettes hollandaises, qui l'ont ensuite déclarée fautive: les états de Hollande viennent de la proclamer telle.

Au reste, il paroît que la cour de Berlin a refusé de reconnoître la nouvelle forme de gouvernement des Hollandais, & que leur ministre à Berlin n'y jouit pas d'un caractère public. Le citoyen P. Paulus fit à cet égard des observations importantes aux états de Hollande dans leur assemblée du 2 juillet: il passa en revue les trames ourdies dans l'intérieur des provinces depuis la révolution de janvier; la désertion des troupes hollandaises, qui paroît favorisée, même excitée, par les commandans prussiens sur la frontière de l'état; enfin, la publication du prétendu traité secret.

D'un autre côté, les représentans français se plaignent aux états-généraux de la fermentation qui regne dans certaines villes, de la licence des clubs, notamment de celui d'Utrecht, qui a publié une adresse aux républicains

français, capable d'exciter des dissensions dans leur armée, & ils ont demandé la punition du président & des secrétaires de ce club. Il paroît en général que la tournure des affaires en Hollande nous prépare bien des désagrémens, & que cette conquête faite révolutionnairement, nous sera moins avantageuse que si l'on avoit accepté les cessions proposées par MM. Repelaer & Brantsen avant la conquête, ou si après la conquête on avoit traité les Provinces-Unies sur le même pied que les autres pays conquis : les Hollandais s'en trouveroient mieux, & nous aussi. Les voilà maintenant en guerre avec la Russie & l'Angleterre, qui sont leurs débitrices de fortes sommes, & qui ont mis sous l'embargo une partie de leurs vaisseaux; leurs ports sont à-peu près bloqués par les escadres anglaises; & les divisions qui ont éclaté parmi les marins ne permettent pas de croire que leur armée navale mette de sitôt en mer, & encore moins qu'elle obtienne des succès.

(Extrait de la gazette des Deux-Ponts.)

FRANCE.

De Paris, le 9 thermidor.

Une lettre de Marseille, du 28 messidor, nous apprend qu'on a fait encore une nouvelle tentative pour massacrer les détenus; mais que la fermeté qu'à déployé le représentant Isnard, jointe aux mesures les plus vigoureuses, a déconcerté cet horrible projet.

Il vient d'entrer dans le port 32 bâtimens génois, venant de Gênes, chargés de 2600 quintaux de bled, 8727 de riz; un vénitien & deux turcs, chargés entr'autres denrées de 5125 quintaux de froment; une tartane française, venant de Tunis, avec un pareil chargement; & trois autres bâtimens sous pavillon turc, chargés de 6700 quintaux de bled.

Le décret rendu le 6 de ce mois, pour nommer dans le sein de la convention une commission chargée de juger les citoyens actuellement détenus comme suspects de terrorisme, a excité des réclamations & même de justes inquiétudes. Nous n'en redoutons pas cependant les effets, autant que semblent le faire des écrivains très-éclairés. Nous croyons comme eux que cet exercice du pouvoir judiciaire par le corps législatif, est une confusion de tous les pouvoirs, incompatible avec toute liberté, & même avec tout gouvernement régulier; que c'est une trop longue prolongation du gouvernement révolutionnaire dont le souvenir fait horreur; mais cette monstrueuse puissance qui, dans la main de nos atroces démagogues, a couvert la France de malheurs & de crimes, exercée avec sagesse & modération par les destructeurs de la tyrannie, n'a produit, depuis le 9 thermidor, que les abus inséparables de la violation des principes constitutifs de l'ordre social. Tout cela nous fait sentir plus vivement l'urgente nécessité de sortir enfin de cet état d'anarchie, qui corrompt plus qu'on ne croit l'esprit public, en accoutumant des hommes qui veulent être libres, à exercer & à souffrir une domination arbitraire & sans règle.

Ces réflexions se sont offertes à nous, en lisant dans le *Republicain Français* un morceau très-éloquent sur le décret dont j'ai parlé. Il est signé de *Lacretelle, le jeune*, qui s'est déjà distingué par un grand nombre d'écrits en faveur de la liberté, où les vues d'un excellent esprit, étendues par l'étude & la réflexion, sont

animées de cette vraie chaleur que donnent le zèle, la jeunesse & le courage.

Nous croyons servir la chose publique & le goût de nos lecteurs, en transcrivant ici quelques fragmens des réflexions de Lacretelle, quoique nous ne partagions pas ses craintes, du moins au même degré, sur les dangers du décret du 6.

Voici son début: « Où sommes-nous? Quelle loi vient d'être proposée à la convention nationale? Une loi qui ouvre les bras au crime, qui impose à peine un châtimement au monstre qui, pendant plus d'une année, a compté chaque jour par des assassinats; & qui rend ce châtimement dérisoire en le rendant arbitraire! une loi qui dépouille les tribunaux du droit de venger la société, & qui transmet à la convention un droit qu'elle n'a pas, un pouvoir de sang & de mort!... »

« Quelle nation sommes-nous donc? Pendant quinze mois nous avons supporté plus d'horreurs que notre histoire n'en a offert pendant plusieurs siècles. Nous avons vu luire des jours plus heureux; nous avons profité de divisions de nos tyrans; nous leur avons arraché successivement leurs victimes; nous les avons vus armer contre nous, armer contre la convention le parti nombreux de leurs assassins; nous les avons vaincus deux fois; nous les avons vaincus, & l'humanité ne sera point vengée, & demain ils recommenceront leurs complots!... »

« La convention se réserve le droit de les faire juger par une commission nommée dans son sein! En sommes-nous arrivés à cette confusion de toutes les idées de liberté, à cet oubli de tous les principes de la morale, que des législateurs osent envahir au pouvoir que les despotes les plus sanguinaires craignent d'exercer eux-mêmes, lorsqu'ils redoutent encore la haine & le ressentiment du peuple. Rome ne fléchit jamais sous une tyrannie plus monstrueuse & plus avilissante que lorsque l'imbécille Claude voulut rendre lui-même tous les jugemens, & se montra jaloux de prononcer les sentences de mort. Le législateur qui quitte ses paisibles & ses saintes fonctions pour prononcer des jugemens sur la vie des hommes, n'est plus qu'un tyran »

« Sortez de ce sommeil d'un moment, hommes justes, qui avez rendu à la convention quelques beaux jours; vous qui avez fait réjaillir sur elle l'éclat de vos vertus; vous que nous avons suivis dans vos malheurs. Et vous, hommes généreux, qui depuis le 9 thermidor, vous êtes voués si constamment à la cause de l'humanité; vous à qui nous devons de respirer, faites que nous vous devions encore de respirer sans être souillés de l'aspect du crime impuni & triomphant. La voix qui vous adjure ici vous est connue peut-être pour vous avoir quelquefois secondés dans ce que vous entrepreniez pour la justice. Cette voix ne vous est point suspecte; elle ne s'est jamais prêtée aux fureurs des partis; elle s'est élevée contre la vengeance atroce qui punissoit des assassins par des assassinats. Rendez encore une fois la convention à sa gloire, vous *Lanjuinais*, vous *Mollevault*, vous *Durand-Maillane*, vous qui, au courage de la vertu joignez celui d'une piété pure; vous *Boissy*, dont le nom cher à l'amitié, est cher aussi à tous les amis de l'humanité; & vous aussi *Legendre*, *Fréron*, vous dont tant de familles vont bénir le courage au jour qui s'approche; (9 thermidor) réclamez contre un décret odieux qui chargerait la convention de tous les crimes dont elle ordonnerait l'impunité »

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 9 thermidor.

A l'ouverture de la séance, Lemoine annonce que Robespierre, plus ami du luxe qu'il ne vouloit le paroître, avoit fait faire pour lui un sabre d'une rare magnificence, & quarante autres qui devoient être distribués à ses affidés. Il pense que ce sabre mérite d'être connu, & demande qu'il soit apporté dans l'enceinte de la salle. On apporte le sabre à la tribune. Voilà, dit le rapporteur, le sabre du tyran : le ceinturon porte les mots, *Liberté, Egalité*, brodés en lettres d'or. C'est ainsi que Robespierre se jouoit du peuple.

Un membre demande que cette arme soit déposée aux archives nationales ; un autre qu'elle soit fondue. — La convention décrète qu'elle sera portée provisoirement au comité des inspecteurs, sauf à voir plus tard ce qu'on doit en faire.

Thibaut, au nom du comité des finances, lit une lettre de la commission des revenus nationaux, qui annonce que la première loterie des biens nationaux est entièrement remplie, & que les billets de la seconde sont tous prêts. Le rapporteur donne une idée du prospectus de cette seconde loterie, & en soumet le projet qui est adopté en entier.

Un membre demande que le rapport sur la fête du 10 août soit fait demain, afin qu'il parvienne à tems à nos armées victorieuses.

Grégoire annonce que le comité d'instruction publique présentera incessamment le rapport sur cette fête, qui ne sera pas concentrée dans le lieu des séances de la convention, mais célébrée dans toute la surface de la république.

La musique exécute divers morceaux, entr'autres un hymne de Chénier consacré à la fête d'aujourd'hui.

On demandoit l'hymne des Marseillois ; le président fait part à l'assemblée que le comité de salut public va rendre compte d'une victoire signalée remportée sur les ennemis de la liberté ; qu'il faut attendre qu'elle ait été annoncée, & qu'alors on fera retentir le chant du triomphe.

Tallien, l'instant d'après, est monté à la tribune ; il se félicite d'avoir, le jour où l'assemblée fête la mémorable époque du 9 thermidor, à lui rendre compte de la défaite des plus cruels ennemis de la liberté.

Tallien fait un rapport étendu & détaillé sur la défaite complète des émigrés à Quiberon : nous en allons rapporter les principaux faits.

Après deux avantages remportés sur les émigrés tout étoit disposé pour une attaque générale dans la nuit du 1^{er} au 2 ; elle ne put avoir lieu que le 2 : à onze heures du soir, nos troupes au nombre de 2 mille hommes se mirent en marche ; il falloit emporter d'abord le fort de Penthièvre ; on ne pouvoit y arriver que par une langue de terre étroite ; un orage terrible avoit mis le désordre parmi les colonnes ; le général parvint à les rallier ; le centre attaque le premier ; les colonnes de flanc s'avan-

coient ; mais elles étoient foudroyées par 32 canons du fort & le feu de l'escadre composée de plus de cent voiles ; obligées de passer dans l'eau jusqu'à la ceinture, l'humidité avoit rendu leurs fusils inutiles & elles n'avoient pas de canon ; le succès étoit confié à leurs bayonnettes. Un moment on crut l'expédition manquée ; une partie de nos soldats revenoit tristement ; tout-à-coup le bruit se répand que le fort est élevé ; on leve les yeux, l'étendard tricolore y flottoit : c'étoit le général Menage, qui avec 200 braves s'étoient glissé de rocher en rocher ; s'étoit enfin précipité dans le fort, avoit culbuté les ennemis & s'en étoit rendu maître : le courage par-tout se ranime ; on pousoit la victoire ; toute la presqu'île est foulée ; les émigrés fuient de toutes parts, & enfin, se jurent sur un rocher, au bord de la mer ; là fut leur tombeau ; bientôt ils sont attaqués de toutes parts, malgré le feu terrible de la flotte ; ils poussent bientôt de cris de désespoir ; ils envoient des parlementaires pour traiter ; la république ne traite pas avec des traîtres, répondent les représentans, qui n'avoient pas quitté le général ; alors ils demandent à se rendre ; le général ordonne de mettre bas les armes & de faire cesser le feu des Anglais. Eh ! ne voyez-vous pas, répondent-ils, qu'ils tirent sur nous comme sur vous. Ils ont enfin mis les armes bas ; au nombre de 10 mille, ils ont été tués ou faits prisonniers, ainsi que des chouans qu'ils avoient forcés de les suivre ; par-tout ils avoient commis des horreurs ; égorgés les patriotes & mutilé leurs cadavres ; Tallien montre un des poignards dont ils étoient tous armés, & qu'ils n'ont osé essayer sur eux, parce qu'ils connoissoient le venin dont ils étoient imprégnés ; on en a fait l'essai sur un animal, qui est mort empoisonné. Le ci-devant comte de Sombreuil commandoit à Quiberon. La veille il lui étoit arrivé cinq régimens d'émigrés. L'évêque de Dol y étoit avec tout son clergé, un grand nombre de prêtres, & presque tout l'ancien corps de la marine. On a pris plus de 600 épées, sur lesquelles étoient l'ancre & les fleurs de lys. On a trouvé à Quiberon 70 mille fusils, 150 mille paires de souliers, des provisions de toute espèce pour une armée de 40000 hommes.

Tallien ajoute qu'on a saisi sur ces émigrés une correspondance précieuse qui démontre qu'ils comptoient sur de nouveaux troubles dans l'intérieur : dans l'une de ces lettres, que le rapporteur lit, on témoigne la crainte que les chouans, touchés de la modération actuelle de l'assemblée, ne retournent à leurs moissons, & des regrets de ce que les jacobins se soient laissés si vite abattre.

Nous donnerons demain la suite des détails de cette séance. Il nous seroit impossible de peindre les transports qu'à plusieurs reprises la nouvelle de Tallien a excités ; on a joué successivement l'Hymne des Marseillois, le Réveil du Peuple, & le Chant du Départ.

Un ministre de la république de Venise, arrivé à Paris, sera admis dans le sein de la convention duodi.

On a repris la discussion de l'acte constitutionnel.

Changement de Prix, attendu l'augmentation des frais de poste & des autres dépenses.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 75 livres pour six mois, et de 40 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées et adressées franches au citoyen CHASS-
FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le 1^{er} de chaque mois (nouveau style).